

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

# La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

## Déclaration du groupe des entreprises

Si d'emblée, les questions relatives à la politique française de coopération internationale liées à l'agenda 2030 du développement durable ne paraissent pas liées directement aux entreprises que nous représentons, il en est en réalité tout autrement.

Les exemples d'entreprises qui se sont investies pour accompagner des projets de coopération à l'international sont nombreux. Bien loin de certains clichés, nombre d'entre elles sont engagées dans la mise en œuvre de l'agenda relatif aux Objectifs du développement durable (ODD). Et beaucoup plus nombreuses sont les entreprises de toutes tailles qui intègrent la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans leurs stratégies et leurs activités, parfois même sans le savoir.

Pour renforcer ce mouvement, il conviendrait toutefois de mieux promouvoir les labels RSE auprès des TPE-PME tels que prévus à l'article 53 du Grenelle de l'environnement.

Il est également nécessaire que les pouvoirs publics traduisent ces ODD en actes concrets pour que les entreprises et plus particulièrement les plus petites puissent se les approprier.

En tout état de cause, notre groupe des entreprises insiste sur le fait que l'implication des entreprises dans ces mécanismes doit demeurer volontaire. Les chefs d'entreprises pratiquent la RSE quotidiennement et le font pour la plupart sans attendre les lois, les règlements. Gardons-nous donc de rajouter de la complexité à un système qui fonctionne et dans lequel le mieux peut être l'ennemi du bien. À cette condition, et à l'image de la RSE, ce sont des outils qui accompagneront positivement leur développement et la conquête de nouveaux marchés à l'export.

Le texte présenté par la section a de nombreuses vertus et notamment celle d'être extrêmement pédagogique sur un sujet qui n'est pas aisé à appréhender par tous. Nous partageons par ailleurs l'essentiel des préconisations qui vont dans le sens d'une meilleure efficacité de la politique française de coopération, d'une amélioration de l'Aide publique au développement et d'une nécessaire lutte contre la corruption.

Il restera toutefois, dans un cadre budgétaire contraint, à préciser la manière de renforcer cette aide pour atteindre le seuil des 0,7 % du RNB national ou encore de rééquilibrer l'APD en faveur des dons.

Nous nous interrogeons également sur la volonté exprimée par le rapporteur d'associer la société civile, aux partenariats public/privé afin de faire entendre la voix des citoyens. Comment organiser concrètement cela sans complexifier les procédures ?

Enfin, le groupe des entreprises insiste sur la nécessité de laisser les entreprises libres dans la détermination de leur politique RSE. La préconisation de renforcer les moyens publics de contrôle et de réparation pour l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics ne semble pas aller dans cette direction. Le « R » de RSE correspond à responsabilité, nous ne souhaitons pas qu'il devienne le « R » de réglementation.

Le groupe des entreprises votera favorablement l'avis.